



+33 1 45 61 83 37
mbrion@august-debouzy.com

BIOGRAPHIE

AVOCAT SENIOR, MANDATAIRE AGRÉÉ PRÈS L'OFFICE EUROPÉEN DES BREVETS

Martin Brion a rejoint l'équipe Technologies Propriété intellectuelle Media en septembre 2012. Martin accompagne nos clients français et étrangers sur des problématiques impliquant des brevets d'invention au sein du groupe animé par Grégoire Desrousseaux et François Pochart.

Martin Brion est intervenu dans plusieurs contentieux de contrefaçon en France dans des domaines technologiques variés. Il conseille régulièrement nos clients sur des questions relatives à la rémunération des salariés inventeurs ainsi bien en conseil pour la mise en œuvre de politiques de rémunération que dans les contentieux devant la CNIS.

Diplômé de l'Ecole Spéciale des Travaux Publics, d'une licence et d'une maîtrise en droit des affaires ainsi que du DU Brevets du CEIPI, Martin Brion a travaillé en tant que collaborateur dans différents domaines avant de rejoindre August Debouzy.

EXPERTISES

Brevets
Résolution des litiges

FOCUS

Transport
Energie
Tech & Digital

FORMATION

Maîtrise de droit des Affaires, Université de Paris II, 2006
Ingénieur ETP, 2004

ADMISSION AU BARREAU

Paris, 2010

LANGUES

Français | Anglais

PUBLICATIONS

- › « Programme de rémunération supplémentaire porté à la connaissance du salarié : condition suffisante mais pas nécessaire pour mettre en route la prescription de l'action en rémunération supplémentaire de l'inventeur salarié », Grégoire Desrousseaux, Martin Brion, Océane Millon de La Verteville □ 08/04/22
- › « Droits de PI sur les logiciels et inventions réalisés par des stagiaires ou autres personnes ne bénéficiant pas d'un contrat de travail ou du statut d'agent public : un apparent alignement sur le régime des salariés mais quelques questions toujours en suspens », Martin Brion, Océane Millon de La Verteville □ 19/01/22
- › « Prescription de la rémunération supplémentaire : la tendance jurisprudentielle se confirme (encore) », Grégoire Desrousseaux, Martin Brion, Océane Millon de La Verteville □ 15/07/21
- › « Prescription de la rémunération supplémentaire : la tendance jurisprudentielle se confirme. », Grégoire Desrousseaux, Martin Brion □ 29/01/20